

Quant à la dernière proposition du député, selon laquelle le gouvernement fédéral devrait exercer des pressions sur les banques pour obtenir plus de fonds destinés à la construction domiciliaire, c'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire. On peut exercer certaines pressions et accomplir beaucoup de choses en matière de logement en temps de guerre. Je me suis d'abord occupé de construction domiciliaire lorsque j'étais avocat pour la Société de logement en temps de guerre. A l'époque, nous n'avions pas à nous préoccuper des lois provinciales ou municipales, ni de minutes; nous n'avions qu'à faire ce que nous jugions propre à favoriser l'effort de guerre. On ne peut agir aussi facilement en temps de paix. En l'occurrence, les banques et autres sociétés de prêts m'ont posé une autre question très appropriée lorsque j'ai réclamé plus d'argent pour le logement. Elles nous ont demandé de préciser si nous voulons plus d'argent pour la construction domiciliaire ou si nous le voulons pour l'achat d'obligations. Elles nous disent que nous ne pouvons jouer sur les deux tableaux et nous demandent ce que nous voulons en nous assurant de leur collaboration. Le gouvernement, je le précise, n'a pas donné à entendre que nous voulons voir le taux d'intérêt s'élever à 8½ p. 100, mais nous avons dit à ces prêteurs que nous voulions leur accorder une plus grande souplesse de façon qu'ils puissent exercer leur jugement: décider d'investir dans l'habitation ou d'acheter des actions, ou des obligations provinciales, municipales ou fédérales.

Avant de me rasseoir, je voudrais aborder un autre sujet qui a été évoqué la semaine dernière au cours du débat sur les prévisions budgétaires. On a, à ce moment, attiré mon attention sur le fait qu'il n'était pas tenu compte des dispositions visant les sociétés à dividendes limités que renferme la loi nationale sur l'habitation et qu'on n'en profitait guère. Cela fut de nouveau porté à mon attention avec insistance lors d'une ou de plusieurs conférences tenues en mars. Depuis, des études ont été faites, à la suite desquelles j'ai entrepris de réviser notre programme relatif aux sociétés à dividendes limités en relevant la limite du revenu donnant droit aux avantages de la loi. Cela aurait probablement dû être fait il y a cinq ou dix ans et, bien sûr aurait pu l'être il y a deux ou trois ans. Toutefois, on a fait si rarement appel à ces dispositions que, semble-t-il, on les a oubliées; si bien que les gens dont le revenu dépassait \$5,000 n'étaient pas admis à habiter les maisons construites par les sociétés à dividendes limités qui touchent un rendement relativement peu élevé de leurs placements. Je le répète, j'ai entrepris de relever le niveau de

ce revenu. Cela veut dire que, dans les grandes régions métropolitaines, les familles dont les revenus atteignent \$7,000 seront admissibles. Dans les régions rurales, le niveau du revenu sera probablement moins élevé, mais dans les régions telles que Vancouver, Toronto et Winnipeg, il sera porté à \$7,000.

Je n'ai rien à ajouter, monsieur l'Orateur. Fort de l'appui de députés des deux côtés de la Chambre, j'espère que ma contribution au débat incitera les représentants à réfléchir sur l'amendement présenté hier. Si les députés ne veulent pas se dissocier de la position officielle de leur parti, j'espère qu'ils s'absenteront durant le vote pour nous aider à donner suite aux principes sains que nous essayons d'introduire pour relancer notre programme sur l'habitation.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma gratitude particulière envers le député de London (M. Irvine) et le représentant d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton) pour leurs paroles bienveillantes qu'ils ont eues hier à l'intention du ministre du Travail.

M. Barnett: Le ministre me permettrait-il une question avant de s'asseoir?

Un voix: Il s'est déjà assis.

L'hon. M. Monteith: Il peut se relever.

L'hon. M. Nicholson: C'est possible puisque je dispose encore d'une minute environ.

M. Barnett: Au sujet de ses dernières remarques concernant la hausse du plafond quant aux revenus de ceux qui peuvent habiter les logements construits par des sociétés à dividendes limités, le ministre voudrait-il nous dire quelle sera la situation des collectivités minières et forestières où l'on entreprend de semblables projets?

L'hon. M. Nicholson: Je ne puis donner une réponse définitive. Je me suis davantage préoccupé des centres importants au sujet des sociétés à dividendes limités. Ces dernières ont été très populaires à Calgary et aux alentours, mais dans très peu d'autres régions du pays. On m'a fait part dernièrement de cette situation à Vancouver et ailleurs. L'idée du député est, semble-t-il, intéressante. On pourrait étendre ce procédé aux nouvelles zones de ressources qui reçoivent déjà une aide spéciale du gouvernement fédéral. Si nous pouvons obtenir la participation de certaines entreprises privées de ces régions, nous serons heureux de leur fournir toute l'aide en notre pouvoir.